

Je ne veux pas nier l'évidence, c'est-à-dire que le gouvernement jouit de certains avantages par le fait qu'il peut choisir la date des élections. Il peut y avoir des avantages sur le plan de l'organisation, par le fait que la machine électorale du parti ministériel peut être avertie, ne serait-ce que très peu de temps à l'avance, et peut ainsi organiser ses troupes.

La fonction de l'organisation locale est d'aller chercher le plus grand nombre possible de supporteurs qui, autrement, risquaient de s'abstenir, et non pas de chercher à convertir. L'inconstance des électeurs ces dernières années démontre que la campagne elle-même revêt sans doute plus d'importance qu'on ne le croyait auparavant pour influencer l'électorat. Dans ce cas, le pouvoir d'imposer les thèmes de la bataille électorale deviendra sans doute plus importante que l'organisation de la campagne.

● (1752)

Les premiers ministres ont énormément de difficulté à restreindre la campagne électorale aux thèmes qu'ils veulent mettre en lumière. En pratique, la presse peut donner l'avantage aux partis d'opposition. Quelque chose du genre s'est produit aux dernières élections. Au début de la campagne, la question du contrôle des prix et des salaires a été amenée sur le tapis; ce n'était pas le thème principal de la campagne, mais à mesure que celle-ci progressait, on a vu ce thème prendre de plus en plus d'ampleur et devenir extrêmement important.

Je ne veux pas faire échouer ce bill, monsieur l'Orateur. Je crois qu'en bien des cas nous devrions songer à tenir les élections à date fixe à tous les quatre ans. J'aimerais donner mon appui à mon collègue, le député de Cochrane.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je ne voudrais pas que mon collègue de Cochrane pense que je voudrais que son bill ne soit pas adopté. On appelle cela ordinairement «tuer un bill.» Mais je comprends que, ce soir, là n'est pas la question; il s'agit d'en faire une étude et on n'a pas demandé qu'il soit déferé au comité pour des raisons que l'on connaît.

A tout événement, je voudrais le féliciter d'avoir fait un bon exposé de ce projet de loi et d'avoir développé d'excellents points. Je voudrais également dire la même chose à l'égard de mes deux préopinants et du secrétaire parlementaire. C'est extraordinaire d'entendre un député du parti de la majorité développer des points que nous avons, à plusieurs reprises, portés à l'attention de la Chambre, parce que je me souviens que mon ancien chef, M. Réal Caouette, avait parlé de cette question à la Chambre à quelques reprises et dans des campagnes électorales. Alors c'est encore mieux de constater que les ministériels appuient ces points de vue.

Monsieur le président, il est temps, je pense, pour le Canada qui est un pays de très grande maturité d'amender sa constitution ou d'inclure, ce serait encore mieux, dans une nouvelle constitution ces dispositions de tenues d'élections à dates fixes.

Cela éviterait au premier ministre, quel qu'il soit, de s'amuser avec la date des élections, de jouer avec les nerfs de la population et souvent aux spéculateurs à la Bourse d'avancer des choses et de faire des profits indus. De plus cela éviterait également aux media d'information de spéculer sur toutes les activités du premier ministre, qu'il ait traversé la rue Well-

ton, qu'il soit allé donner une conférence de presse ou qu'il se soit rendu chez le Gouverneur général. A tout événement, depuis deux ans on annonce des élections presque à toutes les saisons, c'est comme les quatre-temps autrefois dans l'Église, on le savait d'avance qu'il y avait des quatre-temps quatre fois par année.

A mon avis, il est temps de se fier à la maturité du peuple canadien et de s'arrêter de jouer avec les enquêtes Gallup, qu'elles galopent ou pas, les enquêtes au trot ou au pas, les enquêtes de toutes sortes qui n'ont parfois ni rime ni bon sens mais qui permettent d'abuser de la population. Et nous avons des gens qui s'y fient.

A mon avis, et je le dis très sérieusement, cela devrait être prohibé. Du moment que des élections sont décrétées, ces fameuses enquêtes devraient être laissées de côté et la population devrait elle-même décider qui sera réélu et qui formera le prochain Parlement. C'est ainsi que les choses devraient se passer si, véritablement, nous voulons vivre dans une démocratie solide et durable. Je crois également que nous sommes tous du même avis, savoir, qu'un gouvernement, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit honnête, ne devrait jamais être renversé sur une question ou sur un bill. C'est là la meilleure façon de laisser à tous les députés une responsabilité bien personnelle. Que chacun soit responsable de son vote et de sa prise de position. Si à un certain moment l'ensemble du Parlement n'est pas satisfait de l'exécutif, à ce moment-là, une motion de non confiance bien précise pourra être présentée et si la majorité l'emporte, il faudra bien alors procéder à la tenue d'un scrutin.

A mon avis, le secrétaire parlementaire avait tenu des propos fort justes lorsqu'il avait dit que cela engendrerait plus de sérieux, plus d'objectivité dans nos délibérations, et qu'on perdrait aussi moins de temps avec la procédure. On tâcherait ainsi d'atteindre l'objectif le plus rapidement possible, et la nation canadienne serait mieux servie.

Il existe aussi un autre avantage, cela diminuerait peut-être les coûts d'administration de la Chambre des communes. Présentement nous sommes à étudier au comité les possibilités de trouver des moyens d'améliorer les services tout en diminuant les coûts. Je pense que cela serait un bon moyen de diminuer les coûts d'administration et la population, encore une fois, serait mieux servie.

Monsieur le président, pour toutes ces raisons, je pense que nous avons doublement raison de faire des pressions afin d'atteindre l'objectif visé par le bill C-212. Or, si nous sommes capables de nous mettre d'accord ici, à la Chambre, sur cette question, nous serons heureux de dire à la population que nous sommes des gens sérieux, que nous donnons à notre pays une nouvelle constitution. Voilà donc pourquoi, monsieur le président, je voudrais qu'on adopte le bill immédiatement.

[Traduction]

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps qu'il nous reste, environ une minute, j'aimerais...

Une voix: Asseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!